

FICHE ACTION

REF. LOT 13-1

Intitulé de votre action : **ATTESTATION D'APTITUDE A LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES (cat 1)**

▶ **Public concerné :**

Technicien Frigoriste manipulant les fluides frigorigènes dans le cadre d'intervention sur des circuits frigorifiques.

▶ **Objectifs :**

- Maîtriser les opérations de contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, en vue du passage de l'attestation d'aptitude catégorie I.
- Obtenir l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie I sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

▶ **Pré requis :**

- Maîtriser les savoirs et compétence de base en froid, climatisation et conditionnement d'air (diplôme de niveau V dans le domaine conseillé).
- Apporter une tenue de travail et des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque).

▶ **Durée en heures : 25 heures**
(21h de formation + 4h d'évaluation)

▶ **Points forts :**

Plateau technique certifié par VERITAS pour la délivrance de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

• **Contenu pédagogique détaillé :**

- ▶ Rappels de physique. Connaissance élémentaire du phénomène d'effet de serre. Connaissances élémentaires du règlement CE N° 2037/2000
- ▶ Caractéristiques de base des systèmes thermodynamiques.
- ▶ Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, l'entretien ou la réparation. Contrôles d'étanchéité : méthode directe et indirecte. Charge et récupération de fluide frigorigène
- ▶ Maintenance et exploitation des installations
- ▶ Prescriptions et procédures de gestion écologique de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminées
- ▶ Démantèlement des équipements
- ▶ Brasage des tuyauteries cuivre utilisées dans les installations frigorifiques

- ▶ **Méthodes et supports pédagogiques :** Contenu réglementaire et mise en situation permettant aux participants d'établir des diagnostics et de réaliser des interventions sur des équipements. Atelier équipé et certifié VERITAS.
- ▶ **Méthodes d'évaluation :** Tests théorique et pratique tels que prévu par l'arrêté du 13 octobre 2008. Evaluation d'aptitude.